

Société

Depuis soixante ans, les briques Lego cassent la baraque

Le célèbre jeu de construction, qui permet de fabriquer notamment des bâtiments miniatures, plaît toujours autant aux enfants qu'aux adultes

Fabrice Breithaupt

Fondé en 1932, le groupe danois Lego (dont le nom vient de la contraction des mots *leg* et *godt* qui, dans cette langue scandinave, signifient «bien jouer») fête cette année le 60^e anniversaire de la création du design contemporain de ses célèbres petites briques plastiques. Jus- qu' alors, les premiers modules, datant de 1949, consistaient en une coque vide dotée de petits plots sur la surface et de deux fentes latérales. Le module moderne, que nous connaissons encore aujourd'hui et dont le brevet a été déposé le 28 janvier 1958, conserve les plots sur la surface, mais ne présente plus de fente latérale et, sur- tout, se distingue par ses petits fûts de forme cylindrique situés à l'intérieur de la coque, lesquels fûts viennent en quinconce avec les plots, augmentant le nombre de contacts entre deux briques superposées et garantissant leur bonne tenue (voir l'image ci-contre).

Ces briques, nous avons toutes et tous un jour joué avec; que ce soit lorsqu'on était bambin seul ou avec nos copains, ou plus tard une fois devenus adultes avec nos enfants et petits-enfants. Ce jeu se retrouve dans presque toutes les chambres de gamins, c'est un must sur les listes de cadeaux destinées au Père Noël et un best-seller dans les magasins de jouets. C'est qu'avec ces modules, il est possible de faire presque tout: bâtiments et monuments célèbres (voir les photos ci-contre), mais aussi véhicules divers. Les combinaisons sont multiples et les possibilités de création semblent infinies et n'avoient pour seule limite que l'imagination humaine. D'où le succès de la marque.

Souvenirs d'enfance

Justement, quels souvenirs les professionnels de la pierre gardent-ils de ce jeu de construction? Floriane Robert est archi- tecte associée au sein du bureau Ferrari Architectes basé à Lausanne. Elle se rap- pelle y avoir joué, enfant, avec son frère: «Jusqu'à l'âge de 12 ou 13 ans. On construi-

sait des châteaux et des vaisseaux spatiaux. On se créait ainsi un univers de jeu dans lequel on faisait évoluer des personnages», se remémore-t-elle. «Aujourd'hui, j'y joue à nouveau avec ma fille âgée de 2 ans, plus précisément avec la gamme Duplo de Lego, adaptée aux très jeunes enfants. A son âge, elle s'amuse surtout à démonter les constructions que je réalise, ou à empiler des éléments de façon aléatoire. Mais elle com- mence peu à peu à venir compléter mes propositions», sourit-elle. Avant d'ajouter: «Mon frère, qui a conservé le stock de bri- ques Lego qu'on avait à l'époque, joue égale- ment à ce jeu avec sa fille de 10 ans».

Philippe Blanc, co-fondateur et directeur de l'entreprise générale Hestia Construc- tions SA, garde également de bons souvenirs de ses moments de jeu à Lego avec ses frères



Floriane Robert
Architecte associée au sein du bureau Ferrari Architectes à Lausanne



François Joss
Architecte au sein du bureau A-Architectes et enseignant à l'hepia à Genève



Philippe Blanc
Directeur de Hestia Constructions SA à Genève

et sœurs: «Ce qui me plaisait avec ces bri- ques, c'était de pouvoir concevoir et cons- truire, des maisons et des ponts surtout, confie-t-il. J'ai toujours été un bricoleur et un constructeur. Enfant déjà, je transformais le jardin de mes grands-parents en chantier, en y creusant des trous, des tranchées». Une vocation avec laquelle, toutefois, les petites briques plastiques n'ont aucun rapport, indique le bâtisseur, tout sourire. «J'ai joué avec les briques Lego avec mes enfants et, à présent, avec mon petit-fils, poursuit-il. Aujourd'hui encore, lorsque je passe devant une vitrine de magasin où sont présentées des réalisations en Lego, je reste fasciné...»

«Outil pédagogique»

Fasciné, François Joss, architecte au sein du bureau A-Architectes basé à Genève, sem- ble l'être également: «L'idée du Lego est belle et simple. La brique est technique- ment bien conçue et elle permet tout en

termes de construction. Jusqu'à l'âge de 12 ans, j'ai adoré jouer avec, je construisais notamment des maisons. Aujourd'hui, j'en offre à mes enfants».

Celui qui est également chargé de cours dans la filière Architecture à la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia) de Genève, voit dans ce jeu un «outil pédagogique» pour les enfants: «Ce jeu si- mule la construction, puisque le principe de base de la technique constructive dans la réalité est en effet l'empilement et l'assem- blage de modules. Il développe l'imagination, la créativité, les capacités de réflexion et de représentation spatiale, et il permet l'expérimentation».

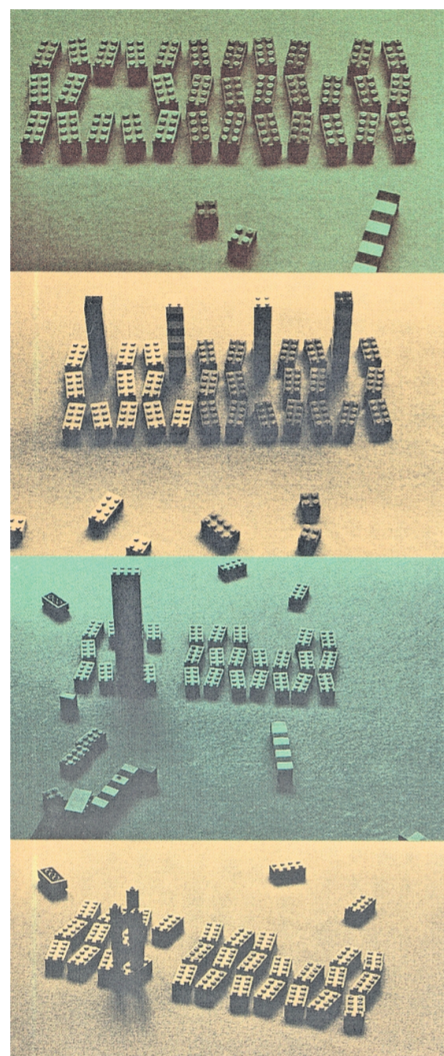
Peu d'intérêt professionnel

Hormis pour jouer, les Lego pourraient-ils avoir une application professionnelle pour les architectes et les bâtisseurs, en particu- lier pour réaliser des maquettes de projets immobiliers? «Cela ne m'est jamais venu à l'esprit...», répond Floriane Robert. En fait, la brique Lego, de par sa forme, ses dimen- sions et son système d'assemblage détermi- nés, impose des contraintes qui limitent la créativité. La mousse que nous utilisons en architecture pour les maquettes d'étude est bien plus simple à travailler, car on peut la façonner à volonté». Philippe Blanc n'y voit pas plus d'intérêt pratique: «Pour réaliser des projets, les images de synthèse en 3D sont bien plus utiles que les Lego», assure- til. François Joss abonde: «Pour les maquet- tes, je doute que les dimensions des briques Lego correspondent aux échelles avec les- quelles nous travaillons en architecture; le plus souvent les 1:20, 1:33, 1:50 et 1: 500. Les briques Lego sont certes proches de la réa- lité, mais la réalité est plus complexe et cha- que projet est tellement différent l'un de l'autre, que leur utilisation est trop limita- tive en termes de création». Le spécialiste note cependant que le renommé bureau d'architectes espagnol Albalas & Herreros avait utilisé les Lego pour réaliser la ma- quette (très basique) d'un projet d'urban- isme à Bilbao: «Cela leur permettait de positionner chaque immeuble sur le site, une brique équivalant à un bâtiment, expli- que-t-il (voir l'image ci-contre)».

En revanche, pour Floriane Robert et François Joss, les Lego pourraient être utili- sés dans le cadre d'études de volumétrie des bâtiments ou de tests de façades desti- nées à être réalisées en briques, puisque le système de construction par empilement est similaire. Voir pour un exercice de style en école d'architecture, lors d'un concours de créativité. Chiche!



À gauche, l'ancien modèle de brique Lego datant de 1949. À droite, la version moderne datant de 1958. WIKIPEDIA



Utilisation de briques Lego pour la maquette d'un projet d'urbanisme à Bilbao (Espagne). Chaque module symbolise un bâtiment. DR



De haut en bas et de gauche à droite: des reproductions en Lego (séries «Architecture» et «Creator») et du Taj Mahal à Agra (Inde), du Big Ben à Londres (Grande-Bretagne), de l'arc de triomphe de l'Étoile à Paris (France) et du Musée Guggenheim de New York (États-Unis). PHOTOS:LEGO



Une vraie maison bâtie en Lego

Manifestement, il est possible de construire une maison grandeur nature en Lego. Un Britannique l'a fait. James May, un célèbre présentateur TV de la BBC, a réussi en effet cet exploit, une première mondiale, dans le cadre d'une série d'émissions baptisée «James May's Toy Stories».

En 2009, à Denbies Wine Estate, près de Dorking, dans la Surrey (sud de l'Angleterre), il a bâti, avec des briques Lego, une véritable maison de deux niveaux, disposant de toilettes fonctionnelles, d'une douche d'eau chaude et d'un lit. James May n'était pas seul à la tâche. Mille volontaires ont participé au projet. La construction a duré plus d'un mois. Au total, quelque 3,3 millions de ces petits modules plastiques ont été utilisés.

La maison a été éditée sur un terrain viticole, que le propriétaire a voulu ensuite récupérer au moment des vendanges. James May a alors cherché un preneur. En vain. Il a proposé au Legoland de Windsor, dans le Berkshire (toujours dans le sud du pays), de récupérer la



Quelque 3,3 millions de briques Lego ont été utilisées. YOUTUBE

maison. Mais la direction du parc à thème a refusé, arguant que les coûts de déconstruction-reconstruction (évalués à 50 000 livres sterling de l'époque) étaient trop conséquents.

Finalement, le 22 septembre 2009, soit cinq jours seulement après son achèvement, la maison Lego a commencé à être démantelée et les petites briques utilisées ont été données à une œuvre de charité. F.B.

La réplique de votre villa ou chalet en Lego

C'est un cadeau original à s'offrir ou à offrir. Et c'est probablement ce qu'a dû se dire Shari Austrian. Cette artiste étatsunienne tient une boutique virtuelle, baptisée «Little Brick Lane», sur le site de vente en ligne Etsy, spécialisé dans les produits créatifs faits main. Elle y propose de construire, à partir de briques Lego neuves, la reproduction en modèle réduit de notre logement (avec les détails extérieurs et intérieurs). Shari Austrian se base sur des plans architecturaux et des photos du bien concerné. Malgré le très vaste éventail de modules Lego existants, elle reconnaît que les toits lui posent le plus de problèmes, surtout les intersections des différentes parties de toiture, indique-t-elle sur le site internet Apartment Therapy.

Le temps de réalisation estimé est de huit à dix semaines. Le prix est de 1,25 dollar multiplié par la superficie totale de la vraie maison ou du vrai chalet exprimée



Sa maison en modèle réduit, une idée de cadeau originale.

en pied carré. Autrement dit, après conversions et arrondis, environ 13,50 francs le mètre carré. Soit, pour une maison de 280 m² par exemple, environ 3800 francs. Pour les frais de livraison vers la Suisse, ajoutez une centaine de francs. F.B.

PUBLICITÉ

PASCAL
Imprimeur dans une petite entreprise

Concepteur Graphique

Qui veut être bon, doit devenir meilleur.

Plus de 350 cours dans le digital de plus de 20 fournisseurs

Est-ce que tu assures? Q

Plus d'informations sur educationdigital.ch

digitalswitzerland | educationdigital

Contrôle qualité

C'est votre droit

Garantie de loyer: quand la restituer?

Vous avez une question en lien avec votre logement? Posez-la à votredroitimmo@tdg.ch

Christophe Aumeunier
Secrétaire général de la CGI *



Question de Gaëlle R., à Plan-les-Ouates: «Je loue un appartement à des locataires, qui m'ont fourni une garantie de loyer de trois mois à la conclusion du bail. Ces locataires ont résilié leur bail pour la fin août et me demandent de libérer leur garantie bancaire. Suis-je obligée de le faire? Dois-je le faire le jour de l'état des lieux de sortie?»

Afin de prévenir le risque éventuel que son locataire ne s'acquitte pas du loyer ou qu'il cause des dommages à la chose louée, le

baillieur peut demander au locataire de constituer une garantie. La loi fédérale prévoit que, pour les baux d'habitation, le bailleur ne peut exiger une garantie dont le montant dépasse trois mois de loyer. Cette garantie ne doit pas être intégrée au patrimoine du bailleur, mais déposée auprès d'une banque ou être constituée sous forme d'assurance. Tant que dure le contrat de bail, le locataire ne peut pas compenser le montant qu'il a déposé en garantie avec les sommes qu'il doit au bailleur. Ainsi, les locataires ne peuvent pas arrêter de payer le loyer les trois mois précédant la fin du bail.

Juste avant la fin du bail, notre lectrice n'a aucun intérêt ni aucune obligation de libérer la garantie en faveur de ses locataires, quand bien même ils seraient à jour dans le paiement de leur loyer. Car la garantie est aussi destinée à prévenir le risque que le locataire endommage la chose louée et qu'il doive payer certaines réparations. Dans l'hypothèse où des défauts seraient imputables aux locataires, la garantie pourra ainsi être utilisée, soit avec l'accord des locataires, soit lorsque le bailleur sera

au bénéfice d'une décision judiciaire condamnant ses locataires à lui régler un certain montant au titre des frais de réparation.

Notre lectrice doit donc attendre d'avoir procédé à l'état des lieux avant de libérer cette garantie. Ensuite, tout dépendra de savoir si des dégâts auront été constatés ou non. Si l'appartement est en bon état et qu'elle n'a plus aucune prétention à faire valoir, elle peut signer une lettre demandant la libération de la garantie. Si des dommages ont été constatés et sont contestés par ses locataires, elle devra conserver cette garantie et elle aura un délai d'une année pour agir en justice à leur encontre. À défaut, cette garantie sera libérée automatiquement. Enfin, notre lectrice peut aussi se mettre d'accord avec ses locataires, en cas de dégâts admis, sur une indemnité à prendre sur la garantie.

Quoi qu'il en soit, il est déconseillé de libérer cette garantie avant d'avoir procédé à l'état des lieux de sortie, et avant que tous les loyers aient été réglés.

* Chambre genevoise immobilière, www.cgionline.ch

PUBLICITÉ

Tribune de Genève | Supplément ImmoPlus

Vous êtes locataire ou propriétaire ?

Vous avez une question en lien avec le logement que vous occupez ou que vous louez à un tiers ? Envoyez-la à votredroitimmo@tdg.ch

Me François Zutter
Avocat
Asloca Genève

Me Pierre Stastny
Avocat
Asloca Genève

Me Christophe Aumeunier
Avocat conseil, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière

Me Laure Meyer
Avocate conseil, Chambre genevoise immobilière

Des avocats spécialisés y répondent tous les samedis dans le supplément ImmoPlus de la Tribune de Genève, sous la rubrique « C'est votre droit ».

Contrôle qualité